

MICHEL SAPIN MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

60^e anniversaire du Club de Paris

Intervention de Michel SAPIN, ministre des Finances et des Comptes publics

Bercy

Vendredi 1^{er} juillet 2016

Contact presse:

Cabinet de Michel SAPIN

01 53 18 41 13

Seul le prononcé fait foi



C'est un plaisir de conclure cette matinée d'anniversaire du Club de Paris.

Après 433 négociations avec 90 pays pour 583 milliards de dollars de dette traitée, le Club de Paris est devenu, au fil de ces soixante années, la principale instance – sinon la seule – pour les restructurations de dette officielle bilatérale.

C'est une enceinte unique en son genre que nous avons créée : ni une institution, ni un groupement ad hoc – une "non-institution" pour reprendre la formule de Jean-Claude [Trichet]. Le Club de Paris combine les avantages de la flexibilité – par son approche au cas par cas – avec des principes de fonctionnement rigoureux, comme la recherche du consensus, la solidarité entre membres et sa relation privilégiée avec le FMI [dont vient de parler Christine]. Tout au long de ces soixante années, nous avons construit ensemble un instrument reconnu par tous, représentatif des créanciers, adaptable à la diversité des crises, et efficace dans ses traitements.

Nous vivons aujourd'hui une époque charnière pour le Club de Paris. Alors que les traitements PPTE touchent à leur fin, le Club de Paris est amené à innover pour s'adapter à un monde nouveau.

Le Club de Paris innove par ses traitements de dette, par exemple lorsqu'il réintègre à la communauté internationale des pays comme l'Argentine ou la Birmanie ou lorsqu'il prend en compte des problématiques environnementales comme aux Seychelles ou Grenade, dans un contexte où le changement climatique est amené à exercer une influence croissante sur la soutenabilité de la dette de certains des pays les plus vulnérables.

Le Club de Paris innove aussi en s'ouvrant aux pays émergents. Depuis sa création, en effet, le Club de Paris a toujours été, comme son nom ne l'indique pas, une institution très ouverte, offrant la possibilité à des créanciers non-membres de participer aux négociations et d'échanger des informations, de manière ponctuelle et ad hoc.

Les grands pays émergents sont aujourd'hui des créanciers incontournables et il est souhaitable que cette évolution s'illustre dans la composition du Club de Paris. Il en va de l'efficacité du système international des restructurations de dette et donc de l'intérêt collectif des créanciers comme des débiteurs.

Dans ce processus d'expansion, l'adhésion de la Corée marque aujourd'hui une étape-clé. Vingt ans après son adhésion à l'OCDE, la Corée est aujourd'hui une puissance économique de premier plan, qui compte parmi les principaux créanciers officiels. La Corée et le Club de Paris ont appris à connaître et ont construit progressivement une relation de confiance au cours des deux dernières décennies. La Corée a en effet participé à neuf négociations et je puis dire que nous partageons les mêmes principes. L'adhésion de la Corée nous rendra plus forts collectivement et mieux armés face aux crises de dette à venir.

Cher Sang Mok, je vous souhaite donc la bienvenue au sein du Club de Paris. Je termine en souhaitant au Club de Paris, pour ses soixante prochaines années, de renforcer encore son rôle de coordination en intégrant les créanciers émergents et de servir l'intérêt collectif en prévenant et en résolvant les crises de la dette souveraine.

Vive la Corée, vive le Club de Paris!

Seul le prononcé fait foi 2